



## Les territoires ont la parole ! Centre-Val de Loire Compte-rendu de la réunion du 8 mars 2022

### 1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

### 2 Questions / réponses

*NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.*

Rappel contact : [dastri@dastri.fr](mailto:dastri@dastri.fr)

#### 2.1 Collecte et traitement

- **La mise en place de TrackDéchets, plateforme obligatoire permettant la dématérialisation des BSD, sera effective prochainement (en juillet 2022). L'application prévoit que lors de la collecte, un code signature soit entré par le producteur ou que le producteur accepte en amont de déléguer sa signature au collecteur. Quelle sera l'option choisi par DASTRI ?**

DASTRI, en tant qu'éco-organisme, rentre dans un 3<sup>ème</sup> cas car bien que la collecte soit effectuée en pharmacie ou autre point de collecte, c'est l'éco-organisme qui est considéré comme étant producteur et responsable des DASRI. Ce 3<sup>ème</sup> cas est prévu par TrackDéchets : lors des collectes « DASTRI », l'opérateur mandaté par DASTRI entrera un code signature « DASTRI » lors de la collecte. L'objectif est que le passage à TrackDéchets soit le plus transparent possible pour les pharmacies. Elles continueront, comme actuellement, de signer un terminal mobile pour preuve de la collecte. Les pharmacies pourront par la suite accéder à l'ensemble des BSD sur TrackDéchets.

Attention, cela ne concerne que les DASRI qui entrent dans le périmètre de DASTRI. Pour les DASRI générés dans le cadre de l'activité des officines (vaccinations par exemple), elles devront choisir l'une des deux options évoquées.

#### **Relevé de décision :**

- ✓ Une communication spécifique pour les pharmacies sera réalisée par DASTRI au sujet de TrackDéchets
- **TrackDéchets va permettre d'éviter les arnaques dont certaines officines ont été victimes dans la région et sur tout le territoire ?**

L'ARS précise que TrackDéchets est un outil mis en place pour le ministère de la Santé pour l'ensemble des Déchets Dangereux et les terres polluées. Cela permet de limiter le papier et de

faciliter les archives. Néanmoins, cela n'est pas une réponse à d'éventuelles arnaques. DASTRI rappelle qu'il est le seul organisme agréé à collecter les DASRI produits par les patients en auto traitement. Pour permettre aux pharmacies de s'assurer que le collecteur est un collecteur DASTRI, l'éco-organisme :

- A réalisé plusieurs communications pour alerter et rappeler que la distribution des contenants DASTRI et la collecte seront toujours **gratuites**.
- A mis en place une carte COLLECTEUR AGREE pour les chauffeurs, qu'ils peuvent présenter sur demande



- Echange régulièrement avec les représentants des pharmacies au niveau national

#### **Relevé de décision :**

- ✓ Refaire une communication plus régionale pour alerter sur le risque d'arnaque et rappeler que seul DASTRI est agréé pour collecter les DASRI produits par les patients en auto traitement. Dans cette communication, souligner que :
  - Les contenants DASTRI portent tous le logo de l'éco-organisme
  - Le lien suivant <https://www.dastri.fr/opct/> avec la carte de France des opérateurs DASTRI
  - Le chauffeur a une carte COLLECTEUR AGREE
  - En cas de doute, les pharmacies peuvent appeler le 09 72 47 82 08
- ✓ Réfléchir à d'autres solutions pour identifier le chauffeur « DASTRI » : badge systématiquement porté, eCPS...

## **2.2 DASRI produits en pharmacies**

- **Quelle communication auprès des pharmacies, concernant l'arrêt au 31 août 2022, de collecte des DASRI des vaccins et tests antigéniques COVID? L'idéal étant d'anticiper pour permettre aux pharmacies de trouver une solution.**

Des discussions sont actuellement en cours avec les représentants des pharmaciens (ordre et syndicats) afin d'anticiper au mieux cette période de transition

#### **Relevé de décision :**

- ✓ L'ARS alerte la DGS sur ce besoin d'anticiper une communication pour permettre à toutes les pharmacies de trouver une solution pour les DASRI générés au sein de l'officine.

## 2.3 Communication

- **Passez-vous par le CPIAS pour communiquer sur la filière ?**

Le CPIAS communique principalement sur les établissements de santé mais non vers les officines. Eventuellement, DASTRI pourrait s'appuyer sur le CPIAS pour communiquer auprès des services d'éducation thérapeutique.

### **NOTE**

La région a lancé son Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire. Il est prévu qu'un rapport sur les déchets dangereux soit réalisé en 2023 avec une sollicitation de DASTRI à prévoir.

## 3 PLAN D' ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaire(s)	Echéance
Prévoir une communication aux pharmaciens <b>au sujet de TrackDéchets</b> et sur les futures modalités de collecte	DASTRI		Second trimestre 2022
Refaire une communication sur les <b>collectes DASTRI</b> , afin de permettre aux pharmaciens d'identifier de <b>possibles arnaques</b> . S'appuyer sur des relais locaux	DASTRI	ARS / CROP / Syndicats Pharma	Début 2022
Travailler sur l' <b>identification du chauffeur DASTRI</b> (badges, eCPS...)	DASTRI		Début 2022
Participer à l' <b>enquête Déchet Dangereux</b> de l'Observatoire des Déchets	Région	DASTRI	2023